



# La lettre du CTS 33



Le mot du Président .....	1
Prochaines réunions .....	1
Projets et Initiatives .....	1
Examen du Plan Régional, Santé Environnement (PRSE4) .....	1
Service Public, Département De l'Autonomie (SPDA°).....	2
Docteur Junior (DJ).....	2
Bilan 2022 2024 des contrôles en EHPAD .....	2

## Le mot du Président

Compte tenu de l'actualité sanitaire, il est important de vous tenir le plus possible informés des dossiers en cours

Chacun des destinataires de cette lettre d'information, peut nous faire part de ses préoccupations de ses attentes et remarques.

Au nom du bureau, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été

## Prochaines réunions

Au cours du second trimestre 2025, nous aurons 4 réunions de bureau

- 11 sept., 7 oct., 4 nov., 20 nov.

Nous aurons aussi 2 plénières

- 25 sept., 11 déc.

L'ARS va réduire son soutien logistique au bureau du CTS, suite au départ en retraite prochain de Mme C. SUHASTE.

## Projets et Initiatives

### Examen du Plan Régional, Santé Environnement (PRSE4)

Ne pouvant examiner l'ensemble du texte, l'ARS nous a présenté au bureau de juin, un focus sur les risques sanitaires que ferait courir l'abandon de la Collecte des Déchets Emportés, en implantant des Points d'Apport Volontaire, sources de dégradation de l'environnement.

Il nous semble nécessaire qu'avant que de telles décisions soient prises par les autorités compétentes (syndicats intercommunaux, EPCI, etc.) l'avis des usagers soit recueilli. De même dans les zones déjà engagées dans cette démarche, il nous semble indispensable que sous l'égide de l'ARS, un bilan soit effectué.

## Service Public, Département De l'Autonomie (SPDA°)

- (Loi du 8 avril 2024)

Depuis 2021, la branche Autonomie est la cinquième branche de la Sécurité sociale, gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Elle est chargée de :

- Financer l'accompagnement des personnes âgées et handicapées,
- Soutenir les politiques de prévention de la perte d'autonomie,
- Coordonner les actions des différents acteurs.

La branche Autonomie assure la cohérence nationale de la politique de soutien à l'autonomie ; elle soutient financièrement et structurellement le SPDA qui assure le déploiement opérationnel local de ces politiques.

Le SPDA est donc un dispositif local destiné à :

- Simplifier les démarches des usagers,
- Mieux coordonner l'action sociale, sanitaire et médico-sociale à l'échelle locale,
- Créer un guichet unique pour les personnes âgées ou handicapées et leurs aidants.

Qui pilote ? le département en lien étroit avec l'ARS (agence régionale de santé) ; mais il regroupe d'autres acteurs : MDPH, DAC, caisses de retraite, CPAM, etc.

Invité à l'inauguration de ce nouveau service, il nous apparaît nécessaire et utile de relayer cette information.

## Docteur Junior (DJ)

Dans le cadre du volet « Premier Recours » du projet territorial de Santé de la Gironde, l'objectif est d'atteindre 60 Docteurs Juniors.

Lors de notre dernière réunion plénière (juin), nous avons été informés de l'avancée significative du nombre de Maître de Stage Universitaire (MSU) ; sans eux, l'arrivée d'un médecin junior n'est pas possible.

Il faut aussi les locaux pour les accueillir, d'où ce bilan

Arrondissement	MSU et local	Cible
<b>Blaye</b>	12	18 à 25
<b>Bordeaux</b>	19	2 à 5
<b>Langon</b>	19	3 à 6
<b>Lesparre-Médoc</b>	6	8 à 14
<b>Libourne</b>	11	14 à 22
<b>Arcachon</b>	6	4 à 7
<b>Total</b>	73	60

## Bilan 2022 2024 des contrôles en EHPAD

Les données de l'ARS concernent la Nouvelle-Aquitaine,

- 878 établissements ont fait l'objet d'une inspection tous statuts confondus,
- 16 contrôles ciblés,
- 348 mesures ont été prises dont
  - 202 Coercitives
  - 143 recommandations
  - 4 établissements ont fait l'objet de sanction administrative